

Paris, le 26 septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hausse des taxes sur les spiritueux : l'incohérence de la mesure gouvernementale.

Dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 (PLFSS), le Gouvernement prévoit d'alourdir¹, une nouvelle fois, les taxes qui pèsent déjà fortement (près de 80 %) sur les spiritueux, ce qui renforce **la discrimination fiscale** entre les différentes boissons alcoolisées.

Si la filière des spiritueux est prête à participer à l'effort national, elle ne peut admettre que le Gouvernement se serve du levier fiscal sur une seule catégorie de boissons alcoolisées, les spiritueux.

Le Gouvernement, en stigmatisant les alcools de plus de 18 ° laisse entendre, sans qu'aucune étude scientifique ne le justifie, qu'il y aurait de **bons et de mauvais alcools**.

Or, les alcools sont tous en situation de concurrence entre eux et les consommateurs ne manqueront pas de se reporter sur les alcools les moins chers sans aucun bénéfice de santé publique. Les ventes transfrontalières vont également exploser, ce qui, s'ajoutant à la baisse des volumes pour les spiritueux, ne permettra pas au Gouvernement d'obtenir les objectifs fixés en termes de recettes fiscales.

Le Président de la FFS, Jean-Pierre Lacarrière, rappelle que « c'est la consommation excessive, **quelle que soit la boisson alcoolisée**, qui entraîne des phénomènes "d'intoxication alcoolique aiguë" ». En outre, la filière s'étonne que les alcools entre 19° et 25° comme les liqueurs et les crèmes de cassis, « produits régionaux » par excellence, subissent la hausse la plus inattendue et la plus insupportable de : **45% !**

Cette incompréhension est d'autant plus forte que le Gouvernement **épargne les trois quarts des boissons alcoolisées** voire, pour certains, projette de diminuer les taxes pour des raisons purement électoralistes. Il est temps que les responsables politiques prennent au sérieux la santé publique et ne traitent pas dans l'urgence un plan de réduction des déficits.

Ainsi nous demandons au Gouvernement et aux Parlementaires qu'ils aient le courage d'une politique de santé publique équitable et juste sur le plan fiscal.

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est un syndicat professionnel composé de producteurs et distributeurs français de spiritueux. Elle regroupe près de 200 entreprises présentes dans 23 régions (y compris les DOM), de diverses tailles (95% de PME associées à des groupes à vocation internationale).

Contact FFS : Myriam Ray -Tel 01 53 04 30 28

¹ L'article 16 prévoit une hausse des taxes allant de 16 % à 47 % pour les seules boissons spiritueuses